

---

**Séance du mardi 30 avril 2013**

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 10	L'an deux mille treize et le trente avril l'assemblée régulièrement convoquée le 25 avril 2013, s'est réunie sous la présidence de Pierre, Didier Lamouroux.
<b>Présents :</b> 8	<b>Sont présents :</b> Pierre Didier Lamouroux, Annie Possamaï, Gilles Frais, Annabelle Cuvellier, Françoise Menel, Jérôme Trolliet, Christophe Lartigue et Romain Roux
<b>Votants:</b> 8	<b>Excusés :</b> Gilles Gallès et Cédric Soulard
	<b>Secrétaire de séance :</b> Romain Roux

---

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir lui indiquer s'il y a des commentaires à apporter au dernier procès-verbal de la réunion du mois précédent. Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un élément à l'ordre du jour : Avenant n°1 pour l'aménagement de l'Esplanade Fongrave.

Romain Roux est désigné, à l'unanimité, comme secrétaire de séance.

**Finances publiques et Aménagement :**

**Modification de la durée et des montants du prêt pour les travaux de Fongrave**

Monsieur le Maire présente le tableau des différentes solutions de prêts. Il rappelle qu'initialement, il avait demandé deux solutions de prêts, une sur 10 ans et une autre sur 15 ans. Celles-ci ont été présentées lors du conseil municipal du 08 avril 2013. Christophe Lartigue avait alors souhaité faire une demande de proposition de prêt sur une durée plus courte. Ainsi, Monsieur le Maire a demandé trois nouvelles solutions. Ce dernier présente le tableau ci-dessous :

durée	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans (pour mémoire)
TEG	2,52%	2,69%	2,81%	2,93%
annuités	31514,50€	28109,96€	25455,29€	23351,27€
total versements	220601,49€	224879,69€	229097,64€	233512,70€

Une discussion s'instaure :

Christophe Lartigue trouve que la solution de 7 ans est juste suffisante même s'il lui semble que la collectivité pourrait se permettre de prendre un prêt sur une durée plus courte. Monsieur le Maire répond qu'il ne souhaite pas que les échéances soient plus importantes car ceci ne permettrait pas suffisamment de souplesse pour contracter un nouveau prêt durant les années à venir. Christophe Lartigue, cependant, réexplique qu'une durée plus courte, avec des échéances plus importantes et un taux d'intérêts plus faible permettrait de faire une économie sur la totalité du prêt.

Suite à une interrogation de Jérôme Trolliet, Monsieur le Maire précise que ce prêt va servir dans l'immédiat à financer l'aménagement de Fongrave puis le début des travaux d'aménagement du bourg.

Françoise Menel demande s'il faut souscrire un nouveau prêt. Monsieur le Maire indique que dans l'immédiat, ce n'est pas nécessaire, mais dans les années à venir, oui, pour poursuivre l'aménagement du bourg.

Romain Roux indique qu'une solution longue permettrait une flexibilité pour prévoir/anticiper les périodes difficiles. Christophe Lartigue dit que la capacité d'autofinancement de la commune est suffisamment importante pour opter pour une solution courte.

Françoise Menel demande de combien doit être le capital du prochain prêt. Monsieur Maire répond que cette somme dépendra de l'étude des montants des travaux à venir.

Monsieur le Maire reprend le tableau ci-dessus et réexplique les montants et les avantages d'une solution sur 9 ans. Il rappelle qu'il a écrit son avis dans un mail envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux il y a quelques jours et qu'il souhaite entendre l'avis de chacun des membres.

A la suite d'un débat ou chacun s'exprime, l'assemblée passe au vote.

Résultat des votes :

- Nombre de personnes favorables à un prêt sur 7 ans : 2
- Nombre de personnes favorables à un prêt sur 8 ans : 2
- Nombre de personnes favorables à un prêt sur 9 ans : 4

Ainsi, Monsieur le Maire propose de prendre la délibération suivante :

Prêt pour l'aménagement de l'Esplanade Fongrave (DE 2013 25)

Monsieur le Maire indique qu'afin de financer les travaux d'investissement, tout particulièrement l'aménagement de l'Esplanade Fongrave, il est nécessaire de contracter un prêt bancaire.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire sur les différentes possibilités de prêt, le Conseil Municipal

Décide de demander au Crédit Agricole de la Gironde un prêt ayant les caractéristiques suivantes :

Montant : 200 000€  
Taux : 2.81 %  
Durée : 9 ans  
Périodicité : Annuelle

Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances ;

Le Conseil Municipal confère en tant que de besoin toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 4

Contre : 4

Abstention : 0

Refus : 0

#### Décision Modificative n°1 (DE 2013 26)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2013, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
1641 - 00	Emprunts en euros		2116.00
2111 - 000	Terrains nus		-2043.28
2183 - 000	Matériel de bureau et matériel		-8.62
2188 - 000	Autres immobilisations corporels		-5.46
2138 - 000	Autres constructions		-58.64
TOTAL :		0.00	0.00

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

#### **Demande du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC)**

Jérôme Trolliet demande combien y a-t-il de subventions pour aider à financer l'aménagement, de Fongrave. Monsieur le Maire répond que le Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) peut contribuer au financement de cet aménagement à la hauteur de 12 302.00€. Il y a une subvention d'environ 30% qui est également accordée pour la salle des équipements sportifs.

#### Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes 2013 (DE 2013 32)

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière.

La réunion cantonale du 13 février 2013, présidée par Yves D'AMECOURT, Conseiller Général, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 12 302.00€.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide :

- De réaliser en 2013 les travaux d'aménagement de l'Esplanade Fongrave pour un montant hors taxes de 170 013.70€ ;
- De demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention de 12 302.00€ ;
- D'assurer le financement complémentaire par un emprunt.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Jérôme Trolliet demande où en est la demande de subvention au Sénateur. Monsieur le Maire lui répond que cette demande de subvention a été traitée, nous avons un accord de principe, il faut attendre la réponse définitive.

### **Associations :**

#### **Répartition des subventions**

Monsieur le Maire charge à nouveau Jérôme Trolliet de rencontrer le président de l'association de chasse. Jérôme Trolliet indique qu'il prête un terrain à l'Association de l'Aéromodélisme. Annabelle Cuvellier souhaite voir augmenter la subvention à l'Association « Sport et Loisirs Gornacais » car cette association organise de nombreuses animations sur Gornac. Monsieur le Maire lui indique que les équipements d'aménagement de l'Esplanade Fongrave vont leur être bénéfique et que nous pourrions reconsidérer en 2014.

Suite à de brèves discussions, Monsieur le Maire propose de prendre la délibération suivante :

#### **Subventions aux associations – BP 2013 (DE 2013 28)**

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget, l'assemblée délibérante avait allouée 7 530€ à l'article servant à verser les subventions de fonctionnement aux associations. Monsieur le Maire propose la répartition suivante :

Aide à domicile	120€
Don du sang	40€
ACL	300€
CCAC Algérie Maroc	60€
Aéromodélisme	150€
Ainés de la Bastide Sauveterre	210€
Comité des fêtes	4 500€
Jeunes Sapeurs-Pompiers	150€
Sports et Loisirs Gornac	500€
Union nationale des combattants	60€
Moulin du Haut Benauge	300€
Atelier Théâtre Gornac	150€
Société de Chasse	160€
Pompiers	400€
Divers	430€
Somme	7 530€

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

### **Bibliothèque :**

#### **Communauté de Communes du Sauveterrois - Convention de prêt des livres**

Françoise Menel demande si la Communauté de Communes du Sauveterrois verse une subvention de fonctionnement pour la bibliothèque de Gornac. Monsieur le Maire répond que non, mais que notre intercommunalité a financé la mise en place de l'informatisation via l'équipement multimédia ainsi que le logiciel des 3 bibliothèques et que le renouvellement du matériel est à la charge des communes. Annabelle Cuvellier et Jérôme Trolliet indiquent que le budget de fonctionnement alloué à la bibliothèque de Gornac est important mais que ceci est nécessaire.

#### **Convention de prêt Bibliothèque / Communauté de Communes (DE 2013 29)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la demande des services petite enfance et enfance / jeunesse de la Communauté de Communes du Sauveterrois, et des trois bibliothèques Municipales (Blasimon, Sauveterre de Guyenne et Gornac), des prêts de livres seront mis en place en fonction des modalités déterminées dans une annexe à la convention conclue pour une durée de 3 ans et qu'elle pourra être reconduite, sauf en cas de non-respect de ses engagements par l'une ou l'autre des parties.

Monsieur demande au Conseil Municipal l'autorisation pour signer cette convention.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

### **Aménagement de l'Esplanade Fongrave :**

#### **Avenant n°1**

Monsieur le Maire indique que les réunions de chantiers (avec Annie Possamaï, Gilles Frais et Gilles Gallès) ont lieu toutes les semaines et que le projet évolue, c'est pourquoi, il propose que prendre la délibération suivante :

Monsieur le Maire présente le lieu où Monsieur Blancheton, voisin de la salle des fêtes, souhaite financer la pose d'un compteur d'eau ainsi qu'un chemin d'accès. Des détails sont apportés pour ces travaux et n'amènent pas de commentaire.

#### **Travaux d'aménagement Fongrave – Avenant n°1 (DE 2013 30)**

Monsieur le Maire lit la délibération prise lors du Conseil Municipal du 13 mars 2013 :

*"Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 5 mars 2013. La CAO propose de retenir l'entreprise suivante :*

*Laurière et Fils de Saint-Front-de-Pradoux (24400)*

*Pour un total général HT de 170 013.70€*

*Soit un total général TTC de 203 336.39€*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition de la Commission et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de ce projet."*

Suite à des aménagements supplémentaires demandés tel que : l'accès arrière de la salle des fêtes, le revêtement bi-couche du cheminement piétons contre la salle des fêtes, le déplacement de la salle d'équipements sportifs, des nouveaux branchements eau usées et eaux pluviales ;

Aujourd'hui, Monsieur le Maire présente la plus-value de l'avenant n°1 :

	Montant global
Travaux modificatifs	28 831.10€
Montant HT	28 831.10€
TVA à 19.60%	5 650.90€
Montant TTC	34 482.00€

Au final, le nouveau montant du marché est porté à :

Montant modifié HT des travaux	200 344.80€
TVA à 19.60%	39 267.58€
Montant modifié TTC des travaux	239 612.38€

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

### Jeux d'enfants

Monsieur le Maire présente une proposition de déplacement des jeux d'enfants étudiée en commission de travail. Le Conseil Municipal est favorable.

Monsieur le Maire présente les jeux d'enfants vus avec la société Benito. En amont des réunions, Monsieur le Maire avait envoyé les éléments, date, lieu et horaires de celles-ci afin d'y convier les Conseillers Municipaux.

Une demande de devis pour quatre jeux pour enfants avec un même cahier des charges a été transmise à plusieurs sociétés, le résultat est le suivant :

	Benito	Altrad	Husson	Oséloisir
total jeux HT	6 534,00 €	16 300,00 €	13 571,00 €	10 370,00 €

Christophe Lartigue demande si la qualité des jeux est bonne chez Bénito. Monsieur le Maire présente les photographies des visites d'aire de jeux conçue par ce fabricant. Il s'est rendu à Ste Bazeille avec Annie Possamaï et Sandrine Breda, Présidente de l'Association « les enfants d'abords ». On peut constater sur ces clichés des détails de fixations et de finitions très correctes. L'ensemble

des propositions avec leurs documentations sont comparées. Après différentes discussions, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la société Bénito.

Monsieur le Maire indique que le sol de l'aire de jeux ainsi que son terrassement sont offerts par l'entreprise Laurière qui fait actuellement les travaux sur l'Esplanade. Christophe Lartigue demande de quoi est composé le sol. M le Maire remarque, que nous pouvons constater que tous les constructeurs préconisent du petit caillou roulé et que de ce fait, il n'est pas nécessaire de clôturer les lieux, les animaux n'y séjournant pas. Dans tous les cas il sera simple d'ajouter une clôture par la suite si nécessaire.

### **Mobilier urbains**

Monsieur le Maire propose de faire des tables « pique nique » en inox et bois. Il propose que la Commune fournisse les montants inox qu'il soudera et qui seront complétés par des planches achetées à la scierie de l'Estrabeau à St Jean de Blaignac.

Des tarifs de ces différents mobiliers sont présentés de 4 constructeurs, voici le résultat :

Mobilier urbain	Benito	Husson	France Inox
néo barcino	220,00 €	447,00 €	650,00 €
banc assis debout	182,00 €		
corbeille	150,00 €		450,00 €

Il est décidé de commander chez Bénito : 3 bancs, 2 poubelles avec cendrier et une fontaine. Le porte vélo de Bénito est présenté mais il n'est pas très esthétique. M le Maire propose d'en réaliser un en inox.

Monsieur le Maire présente des tarifs de mâts métalliques pour d'éclairage du city stade et du boulodrome. Cette solution proposée par Bénito est retenue en remplacement du repositionnement des poteaux béton.

Monsieur le Maire dit que l'éclairage public de l'Esplanade Fongrave (or City-Stade) est toujours en négociation avec les entreprises Fonroche et Bénito et propose de décider au prochain conseil municipal.

### **Questions diverses :**

#### **Conseil Communautaire**

Annie Possamaï informe l'assemblée que la municipalité de Gornac accueillera le Conseil Communautaire le 21 mai 2013 à 18h30 à la salle des fêtes de Gornac.

#### **Conteneur pour encombrant**

Monsieur le Maire évoque à nouveau la possibilité de faire venir un conteneur par le Sémoctom pour que les Gornacais puissent venir y déposer leurs encombrants durant un week-end. Le Conseil



Municipal souhaite que ce conteneur soit installé en Juin ou s'il n'y a plus de disponibilités pour ce mois-là alors, ce serait en septembre.

### **Echo de Gornac**

Monsieur le Maire indique que la réunion de préparation de l'Echo de Gornac aura lieu le 29 mai 2013 à 10h à la Mairie de Gornac.

### **Financement – Préau de l'école**

Concernant le financement du préau de l'école de Gornac, Monsieur la Maire présente le tableau définitif à la suite de la réception de toutes les subventions :

Total dépenses	74 023,77 €
Total recettes	50 907,54 €
<b>Participation communale</b>	<b>23 116,23 €</b>

La séance est levée à 23h30.

NOM	SIGNATURE
LAMOUREUX Pierre Didier	
POSSAMAÏ Annie	
FRAIS Gilles	
CUVELLIER Annabelle	
MENEL Françoise	
TROLLIET Jérôme	
LARTIGUE Christophe	
ROUX Romain	